



Dakar, le 08 JAN 2026

Objet : décret n°2025-1833 du 18 novembre 2025 fixant les redevances issues de la régulation du secteur pharmaceutique

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que le décret n°2025-1833 du 18 novembre 2025 fixant les redevances issues de la régulation du secteur pharmaceutique et leurs modalités de perception a été publié au Journal officiel de la République du Sénégal.

Je vous transmets, ci-joint, une copie dudit décret et vous invite à l'application rigoureuse des dispositions qui y sont contenues.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous rapprocher des services de l'Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique.

Comptant sur votre collaboration habituelle, je vous prie d'agréer, **Mesdames, Messieurs,** l'expression de ma considération distinguée.

DESTINATAIRES:

- Industries pharmaceutiques
- Etablissements de vente en gros de dispositifs médicaux et de dispositifs de diagnostic in vitro
- Etablissements de fabrication et de distribution d'autres produits de santé notamment les cosmétiquées compléments alimentaires et les phytomédicaments
- Officines de pharmacie
- Grossistes répartiteurs
- Dépositaires et Distributeurs en gros à l'importation et à l'exportation
- Agences de promotion de médicaments et autres produits de santé
- Etablissements de fabrication et de distribution en gros de dispositifs de diagnostic in vitro
- Promoteurs industriels
- Promoteurs institutionnels locaux (Instituts de Recherche, Centres de recherche, Universités, Hôpitaux)

- SEN PNA
- ASIP
- SOSEAP
- AGS
- ONPPS
- SPPS

